

Département
du
Pas-de-Calais

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le
ID : 062-216200337-20200529-1172020-AR

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



Yves TERLAT
Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES DU MAIRE

N° 117/2020

REOUVERTURE DES ETANGS COMMUNAUX, PARCS, JARDINS
ET PLAINES DE JEUX A COMPTER DU 2 JUIN 2020

Nous, Yves TERLAT, Maire de la Commune d'ANNAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2214-4 ;

Vu le code rural ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2020-26 dans le cadre du 16 mars 2020 prescrivant des restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'arrêté du Maire n°90-2020 en date du 23 mars 2020 prononçant la fermeture des étangs communaux, parcs, jardins et plaines de jeux ;

Vu les modalités de phase 2 du déconfinement annoncées par le premier ministre le 28 mai 2020 ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le
ID : 062-216200337-20200529-1172020-AR

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté est applicable dans l'ensemble des parcs, jardins, promenades et espaces verts du domaine communal :

- Étangs communaux
- City-stades
- Cavalier derrière la Résidence Le Maresquai

Article 2 :

L'arrêté du Maire n°117/2020 prononçant la fermeture des parcs, jardins promenades, espaces verts et étangs communaux est levé à compter du mardi 2 juin 2020.

Article 3 :

Toutefois, dans la mesure où les gestes barrières sont scrupuleusement respectés, la pêche et la promenade autour des étangs communaux de la commune seront autorisées à compter du samedi 30 mai 2020.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux réservés à l'affichage municipal.

Article 6 :

Monsieur le Maire d'ANNAY, Madame le Commandant de Police de Carvin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANNAY, le 29 mai 2020
Le Maire,
TERLAT

